

INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES  
Section de psycho-sociologie

- 082 -

INSTRUCTIONS PARTICULIERES

I - Personnes à interroger

Il vous est demandé d'interroger personnes et de les répartir de la manière suivante :

	<u>Profession du chef de famille</u>
hommes :	
fermes :	<u>cultivateurs exploitants</u> (propriétaires, métayers, fermiers)
	patrons pêcheurs, exploitants forestiers.
de 20 à 34 ans :	<u>ouvriers agricoles</u> , ouvriers pêcheurs, bûcherons.
	<u>ouvriers</u> , manoeuvres
de 35 à 49 ans :	<u>employés</u> , contremaîtres, fonctionnaires subalternes, et cadres moyens.
de 50 à 64 ans :	<u>artisans et petits commerçants</u> , représentants de commerce.
de 65 ans et + :	<u>industriels, gros commerçants, fonctionnaires supérieurs, cadres supérieurs, professions libérales.</u>
	<u>retraités et rentiers</u> , étudiants.

Remarques sur la profession

1°) Des renseignements complémentaires sur la classification par profession des personnes interrogées sont donnés dans les instructions permanentes (paragraphe 6).

2°) La distinction entre cultivateurs exploitants et ouvriers agricoles est claire. Ces derniers sont les seuls salariés qui n'ont aucun lien de parenté avec le chef d'exploitation.

3°) Les fonctionnaires et agents des services publics se répartissent selon la nature de leurs fonctions et leur situation dans la hiérarchie entre : ouvriers, employés et cadres moyens, cadres supérieurs. Quelques exemples préciseront cette classification :

Les fonctionnaires ou agents des services publics ci-dessous :	sont à ranger dans la catégorie
cantonniers, agents des lignes (P.T.T.), conducteurs de locomotivo . . . . .	ouvriers
commis, garçons de bureau, facteurs, agents de police, sous-officiers . . . . .	employés
membre de l'enseignement du premier degré, rédacteurs . . . .	cadres moyens
directeurs, chefs de service, administrateurs, magistrats, officiers, ingénieurs, professeurs . . . . .	cadres supérieurs

## II - Nombre de questionnaires

Nous vous adressons en plus des questionnaires correspondant au nombre de personnes à interroger, deux questionnaires supplémentaires, destinés à remplacer des exemplaires devenus éventuellement inutilisables.

## III - Questionnaire de couleur

En plus des questionnaires qu'il vous est demandé de remplir en interrogeant autant de personnes, vous trouverez un questionnaire identique, mais de couleur verte.

Ce questionnaire vous est personnellement destiné et ne doit pas être utilisé pour les interviews. Nous demandons à tous nos correspondants de bien vouloir le remplir et le renvoyer à l'I.N.E.D. avec les autres questionnaires. Le dépouillement sera effectué séparément et les résultats vous seront communiqués.

Il est souhaitable, en effet, que les correspondants ne fassent pas partie systématiquement de l'ensemble des personnes interrogées. Mais nous avons pensé que vous pourriez souhaiter exprimer votre propre opinion au sujet de l'enquête.

Ce questionnaire que vous remplirez, si vous le désirez, n'entre pas dans le plan d'enquête ci-dessus. Cette consultation personnelle a un caractère à la fois facultatif et bénévole.

## IV - Lettre destinée aux personnes interrogées

Pour répondre à la demande de certains correspondants, nous avons conçu une lettre destinée aux personnes interrogées. Nous vous en envoyons autant d'exemplaires que nous vous demandons d'interroger de personnes.

L'utilisation de cette lettre est laissée à votre entière discrétion. Vous pouvez, à votre choix, ou bien :

- la remettre avant l'entretien, ou bien la commenter ;
- ou bien la laisser à la fin de l'entretien ;
- ou bien ne pas vous en servir du tout.

Nous vous serions reconnaissants de nous dire si vous avez utilisé cette lettre et dans quelles conditions.

## V - Notation des réponses

Toutes précisions utiles figurent dans les instructions permanentes (paragraphe 5)

## VI - Le questionnaire

La plupart des questions n'appellent pas de remarques particulières. Toutefois, nous attirons votre attention sur les quelques points suivants :

Questions 1 et 2 - Pour chacune, obtenir une réponse en un seul chiffre. Si la personne interrogée répond par deux chiffres, par exemple "2 ou 3", lui demander de choisir et de dire si c'est plutôt 2 ou plutôt 3 qui lui semble le nombre idéal d'enfants dans une famille.

Question 16 a - "Avez-vous toujours habité ... ?" En posant cette question, compléter son texte par le nom de la localité où réside actuellement la personne interrogée.

Question 22 a - Cette question, qui peut embarrasser certaines personnes, n'est pas destinée à étudier en soi les attitudes politiques du public. Mais les opinions à l'égard des problèmes de population peuvent être liées aux préférences idéologiques, et c'est pourquoi nous posons cette question.

Nous sommes sûrs que vous en comprendrez le grand intérêt, et que vous pourrez, dans la plupart des cas, surmonter les réticences des personnes interrogées. Nous vous demandons donc de recueillir des réponses précises dans toute la mesure du possible, en rappelant éventuellement aux personnes interrogées le caractère absolument anonyme des réponses.

## VII - Caractéristiques de la personne interrogée

Toutes précisions utiles figurent dans les instructions permanentes (paragraphe 6).

Age - Indiquer la catégorie d'âge à laquelle appartient la personne interrogée. En outre, nous vous demandons de noter, dans toute la mesure du possible, son âge exact en années. Ceci en vue d'une analyse par âge plus poussée de certaines questions.

## VIII - Rémunération

La rémunération pour cette enquête est fixée à 500 francs par questionnaire rempli.

Noter les frais d'envoi et le total de la somme due sur le bordereau joint, que vous nous retournerez en même temps que les questionnaires remplis, afin que le montant de votre rémunération puisse vous être adressé le plus rapidement possible.

## IX - Délai et retour des questionnaires

Le délai fixé pour le déroulement de l'enquête est de trois semaines franches à compter du 4 janvier.

Toutefois, nous vous adressons les documents dès maintenant pour le cas où les vacances de fin d'année pourraient faciliter l'exécution de votre travail.

Si vous avez terminé avant le 25 janvier, n'hésitez pas à nous retourner les documents avant le délai prévu.